

# REGLEMENT INTERIEUR

## STUDIO 2C DANSE

### Article 1-Préambule

Le présent règlement prévu à l'article 14 des statuts du « STUDIO 2C DANSE », complète et précise son fonctionnement.

Il est affiché de façon permanente à l'accueil de l'association et est consultable par tous.

Toute inscription à l'Association vaut acceptation du règlement intérieur.

### Article 2-Conditions d'inscription

Les cours faisant l'objet d'un paiement par cotisation annuelle sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés.

**Afin de valider l'inscription, de l'association « STUDIO 2C DANSE », requiert les pièces suivantes :**

- **La fiche d'inscription** remplie, datée et signée par l'élève ou son représentant légal pour les élèves mineurs.
- Un **exemplaire du règlement intérieur** daté et signé par l'élève ou son représentant légal
- Un **certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux**, attestant de l'aptitude de l'élève aux pratiques pour lesquelles il s'inscrit. Ce certificat sera valable 2 ans.
- **Si l'adhérent est mineur, la photocopie du livret de famille** où celui-ci apparaît **ou la pièce d'identité** ;
- Le **règlement** de l'adhésion (obligatoire), des cours fixes ou des cartes de cours.

### Article 3-Paiements

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. Le règlement peut se faire par espèces, chèques bancaires et chèques ANCV pour les règlements supérieurs à 50€.

**Toute année commencée est entièrement due.**

#### **Pour les cours fixes**

Les élèves disposent d'un cours d'essai gratuit.

Le paiement de la cotisation peut se faire :

- En 1 fois lors de l'inscription au début de l'année scolaire
- En 4 fois par le biais de quatre chèques tous établis à date de l'inscription à l'ordre de S2CD. Pour valider l'inscription, le premier chèque est encaissé dans le mois suivant son établissement.

#### **Pour les cours « libres »**

Pendant la première semaine, suivant l'ouverture, les cours dits libres sont gratuits.

En dehors de cette semaine, les cours sont payés à l'unité ou par forfaits de 10, 20 ou 40 cours. Ces forfaits ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables.

#### **Pour les stages**

Les stages sont payables à l'unité.

### Article 4-Consignes pendant les cours

Les élèves sont tenus d'arriver avant le début des cours pour commencer et finir à l'heure et ce par respect des Professeurs et des autres élèves.

Les professeurs se réservent le droit de refuser les élèves en retard.

**Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant et de venir le chercher à la fin des cours.** En aucun cas les professeurs ne sont tenus responsables des enfants avant ou après les cours.

Les salles de cours et les vestiaires doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux élèves ainsi qu'aux parents d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir, de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et comme à l'extérieur du bâtiment.

Il est strictement interdit:

- de fumer, à l'intérieur des locaux du S2CD. Un cendrier est à disposition en dehors des du Studio. De ce fait il est formellement interdit de jeter les mégots par terre.
- de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi
- de stationner devant l'entrée principale de l'établissement gênant toute circulation en cas d'urgence.

La cours du Studio est exclusivement réservée aux clients des sociétés adjacentes.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant la durée de présence dans les locaux.

**L'accès aux vestiaires, et aux salles de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs.**

**Il est rappelé que les spectateurs ne sont pas autorisés.**

**En cas de perte ou de vol, le STUDIO 2C DANSE ne pourra être tenu pour responsable.**

Le STUDIO 2C DANSE impose à ses élèves une tenue correcte et répondant aux exigences de la nature du cours suivi.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants qui doit être marquée au nom de l'élève.

Les élèves doivent se présenter coiffés en chignon pour les cours de danse classique et cheveux attachés pour les autres disciplines.

Le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement son appartenance à une religion, n'est pas autorisé.

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours.

Le port de chaussures dans le studio est interdit excepté pour certaines disciplines (Hip Hop, Streetdance, zumba, fitness). Le cas échéant, les chaussures utilisées devront être dédiées à la pratique de la discipline et devront donc être propres afin de respecter le sol des salles de danses.

## Article 5-Absence et Présence

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir l'administration et/ou le professeur.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus par sms, mail et/ou sur les réseaux sociaux. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer, avant de laisser l'élève seul, que les cours ont bien lieu.

## Article 6-Stages

Des stages de danse enfants et adultes pourront être organisés pendant les vacances scolaires et week-end. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

## Article 7-Spectacle

Dans la mesure du possible, le STUDIO 2C DANSE organisera un spectacle annuel auquel participeront toutes les classes de danse.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du gala est fortement conseillée.

La représentation du spectacle sera payante y compris pour les familles et une participation financière en fonction du nombre de tableaux dansés pourrait être demandée pour l'achat des costumes de scène.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, essayages...

Certaines répétitions pourront avoir lieu la journée du samedi et/ou dimanche. Les adhérents seront prévenus en temps et en heure par écrit et/ou mail et réseaux sociaux).

## Article 8-Droit à l'image

Le STUDIO 2C DANSE se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

Le S2CD souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites. Dans le cas où celles-ci seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage familial et personnel.

## Article 9-Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

## Article 10- Élections des membres du Bureau et du Conseil d'administration

Rappel : Peuvent se présenter à l'élection des membres du Bureau ou du Conseil d'administration toutes les personnes s'étant acquittées d'au moins 1 an de cotisations au sein du STUDIO 2C DANSE.

## Article 11-Tenues des Assemblées Générales

Tous les Adhérents sont conviés aux Assemblées Générales par courrier, par mail, SMS ou par voie d'affichage au sein des locaux.

Seuls les adhérents payant une cotisation annuelle et ayant plus de 16 ans ont le droit de vote.

Les adhérents de moins de 16 ans et les adhérents majeurs, ne pouvant être présents, peuvent mandater une personne de leur choix pour les représenter. Le nombre de mandat est limité à 3.

## Article 12 : Matériel et locaux

Le STUDIO 2C DANSE utilise des locaux communaux et privés. Il est demandé aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtements...), de ranger (chaises et tables), et de laisser les salles propres (notamment les sanitaires), après les activités.

Le matériel de sonorisation est laissé sous la responsabilité du professeur qui dispense le cours. En cas de dégradation, des locaux, ou du matériel de sonorisation, le STUDIO 2C DANSE demandera réparation, matérielle ou financière, aux responsables des dégâts.

### Article 13 : Procédures disciplinaires

Le conseil d'administration du STUDIO 2C DANSE se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour les motifs suivants sans aucun remboursement possible :

- Trouble de l'ordre moral,
- Comportement et agissement entraînant la perturbation des cours,
- Manque d'hygiène corporelle,
- Attitude et gestes déplacés ou équivoques,
- Dégradations des locaux ou du matériel,
- Défaut de paiement.

### Article 14 : Assiduité

Des élèves : Pour la bonne évolution pédagogique de chaque cours et pour un travail individuel suivi, il est demandé aux élèves d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence ponctuelle ou prolongée d'un élève, les parents doivent informer le professeur et/ou le Studio dès que possible.

Des professeurs : Les professeurs, pour les mêmes raisons que les élèves sont tenus d'assurer les cours régulièrement. En cas d'absence, le professeur rattrapera son cours dans la mesure de ses disponibilités et en informera le Studio pour communication aux élèves. L'adhérent ne pourra prétendre à aucune contrepartie sous quelle forme que ce soit, s'il ne peut assister à ce rattrapage.

Les élèves seront prévenus à minima une semaine à l'avance pour une absence prévue.

Enfin, Nul n'est censé ignorer le règlement intérieur du STUDIO 2C DANSE.

Mention "lu et approuvé"

Date

Signature

#### **Studio 2C Danse**

22-24 rue François Coppée - 94520 Mandres Les Roses

[contact@s2cdanse.com](mailto:contact@s2cdanse.com) - [studio2cdanse.com](http://studio2cdanse.com)